

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAC-BROME**

Le 13 janvier 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Ville de Lac-Brome tenue lundi, le 13 janvier 2020, à 19h, au Centre Lac-Brome, sis au 270, rue Victoria, à Lac-Brome.

Sont présents : mesdames les conseillères Louise Morin et Lucy Gagnon ainsi que messieurs les conseillers Lee Patterson, Pierre Laplante, Ronald Myles et David Taveroff.

Tous formant quorum sous la présidence du maire Richard Burcombe.

Aussi présents : le Directeur-général, M. Gilbert Arel, et le Greffier, Me Owen Falquero.

Six (6) personnes assistent à la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Ouverture de la séance – Informations générales

Sur constatation du quorum, le maire Richard Burcombe souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle et déclare l'ouverture de la séance à 19h00.

2020-01-01

1.2 Adoption/Modification de l'ordre du jour

Il est

Proposé par Ronald Myles

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

2020-01-02

1.3 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 décembre 2019 et les deux séances extraordinaires du 16 décembre 2019

Le maire et les élus ont reçu copies des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 décembre 2019 et les deux séances extraordinaires du 16 décembre 2019.

Il est

Proposé par Lucy Gagnon

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 décembre 2019 et des deux séances extraordinaires du 16 décembre 2019.

ADOPTÉ

2. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Une (1) personne se prévaut de la première période de questions sur les sujets suivants :

- Les changements climatiques. Est-ce que la Ville a un plan?
- Budget 2020 : d'où vient les estimés pour le projet du barrage?

4. ADMINISTRATION / LÉGISLATION

4.1 ADMINISTRATION

2020-01-03

4.1.1 Comptes à payer et liste des chèques émis

Il est

Proposé par Lucy Gagnon.

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil approuve les listes suivantes:

- Comptes à payer : **499 344,49 \$**
- Chèques émis #:19-16 et 20-01 **62 452,01 \$**

ADOPTÉ

4.1.2 Décomptes progressifs, factures et dépenses diverses

4.1.2.1 Décomptes progressifs

2020-01-04

4.1.2.1.1 Contrat AO 2019-01 (Passerelles de l'Anse Trestle) – Libération provisoire

ATTENDU la facture 9163 de la compagnie BSL Inc. au montant de 25 194,40\$, taxes incluses, comme demande de libération de retenue provisoire pour travaux réalisés en exécution du contrat AO 2019-01 (Passerelles de l'Anse Trestle);

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par David Taveroff

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise le paiement du de la facture 9163 au montant de **25 194,40 \$**, taxes incluses, à la compagnie **BSL Inc.**, ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant.

ADOPTÉ

2020-01-05 4.1.2.1.2 Contrat AO 2018-22 (Restauration de l'hôtel de ville) – Décompte progressif #9

ATTENDU la Demande de paiement #9 de la compagnie Athena Construction au montant de **83 515,35\$**, taxes incluses, pour travaux réalisés en exécution de contrat AO 2018-22 (Restauration de l'hôtel de ville);

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise le paiement du décompte progressif #9 au montant de **83 515,35 \$**, taxes incluses, à la compagnie **Athena Construction**, ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant.

ADOPTÉ

2020-01-06 4.1.2.1.3 Contrat AO 2018-19 (Glissières chemin Turner)

ATTENDU la Demande de paiement #1 de la compagnie Excavation Dominic Carey Inc. au montant de **140 701,74\$**, taxes incluses, pour travaux réalisés en exécution de contrat AO 2018-19 (Glissières chemin Turner);

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture 001796 au montant de **140 701,74 \$**, taxes incluses, à la firme **Excavation Dominic Carey Inc** pour le contrat AO 2018-19 (Glissières chemin Turner).

ADOPTÉ

4.1.3 Ententes, contrats et mandats

2020-01-07

4.1.3.1 Mandat de signature – Participation au projet de pavage du Ministère des Transports

ATTENDU la planification du Ministère des Transports pour des projets de pavage sur le territoire de la Ville de Lac-Brome;

ATTENDU le projet du Ministre visant la réfection du pavage de la route 104 entre les chemins Tibbits-Hill et Lakeside;

ATTENDU QU' il serait souhaitable d'élargir les accotements pavés pour améliorer la sécurité ;

ATTENDU l'offre du Ministère à la Ville d'élargir, là où il est possible de le faire, le pavage des accotements à 1,5 m, des deux (2) côtés de la route 104 entre la rue Victoria et le 415 chemin de Knowlton, et ce, en frais partagés entre le Ministère et la Ville (soit 50% de la largeur additionnelle à 1 m aux frais du Ministère et 50% de cette même largeur additionnelle aux frais de la municipalité);

Il est

Proposé par Pierre Laplante

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil confirme au Ministère des Transports la participation financière de Ville de Lac-Brome pour un tel élargissement des accotements;

QUE le Conseil autorise à cette fin la dépense maximale de six-mille-dollars (6 000,00 \$) plus les taxes applicables;

QUE le Conseil mandate le maire, monsieur Richard Burcombe, et le directeur général, monsieur Gilbert Arel, pour signer, pour et au nom de la Ville, toute entente ainsi que tout autre document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

2020-01-08

4.1.3.2 Acceptation d'offre de service – S.P.A. des Cantons

ATTENDU QUE la Conseil a pris connaissance de l'offre de services du 23 novembre 2019 de l'organisme Société protectrice des animaux (S.P.A.) des Cantons pour des services de contrôle animalier pour l'année 2020, incluant une liste de prix;

ATTENDU QUE le Conseil désire que ce genre de service soit disponible aux citoyens;

ATTENDU QUE la S.P.A. des Cantons fournisse ces services à la Ville depuis plusieurs années;

Il est

Proposé par Pierre Laplante

Appuyé par David Taveroff

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil mandate S.P.A. des Cantons à fournir des services de contrôle animalier pour l'année 2020 et d'agir comme Représentant désigné tel que prévu au règlement 2018-04 (RM 410);

QUE le Conseil autorise la dépense associée à l'offre de services de S.P.A. des Cantons jusqu'à concurrence du montant de 15 000,00\$ pour l'année 2020, les fonds étant puisés à même le poste budgétaire concerné.

QUE le Conseil autorise le maire, Richard Burcombe et le directeur général, monsieur Gilbert Arel, de signer, pour et au nom de la Ville, toute entente ou document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

2020-01-09

4.1.3.3 Octroi de contrat – Services professionnels d'urbanisme

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de l'offre de services du 9 janvier 2020 de Jean-François Vachon pour des services professionnels d'urbanisme pour l'année 2020, et s'en déclare satisfait;

ATTENDU QUE M. Vachon fournit déjà des services professionnels d'urbanisme à la Ville;

ATTENDU QUE la Directeur général recommande que cette offre de services soit accepté;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise la dépense associée à l'offre de services de Jean-François Vachon jusqu'à concurrence du montant de 60 000,00 \$ pour l'année 2020, les fonds étant puisés à même le poste budgétaire concerné.

QUE le Conseil autorise le maire, Richard Burcombe et le directeur général, monsieur Gilbert Arel, de signer, pour et au nom de la Ville, toute entente document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

ADOPTÉ

2020-01-10

4.1.3.4 Mandat de signature – Charte estrienne Voir GRAND pour nos enfants

ATTENDU QUE le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke

lance une *Charte estrienne Voir GRAND pour nos enfants* qui soutient la réussite éducative et sociale des enfants de la région ;

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance de la *Charte* et que le Conseil veut que la Ville participe à cette initiative ;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise la directrice des Loisirs, tourisme, culture et vie communautaire, madame Cynthia Brunelle, à signer et à déposer, pour et au nom de la Ville, *Charte estrienne Voir GRAND pour nos enfants*, ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

4.1.4 Ressources humaines

2020-01-11

4.1.4.1 Rémunération des employés cadres et des employés non syndiqués – Indexation

ATTENDU la structure salariale concernant les employés cadres et les employés non syndiqués de la Ville;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu les recommandations :

- du comité des ressources humaines concernant les modifications contractuelles régissant le lien d'emploi entre le directeur général, monsieur Gilbert Arel, et la Ville;
- du directeur général concernant les indexations des salaires des employés municipaux et de la structure salariale;

ATTENDU QUE lesdites indexations concernent uniquement les employés cadres et non syndiqués permanents;

Il est

Proposé par Richard Burcombe

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (7 pour, 0 contre)

Le maire Burcombe ayant exercé son droit de vote

QUE le Conseil approuve et entérine les recommandations du comité des ressources humaines et consent aux modifications contractuelles régissant le lien d'emploi entre le directeur général, monsieur Gilbert Arel, et la Ville;

QUE le Conseil approuve et entérine les recommandations et autorise les indexations (2.5%) de la rémunération annuelle des employés cadres et non syndiqués permanents et de la

structure salariale, selon le détail de la recommandation susmentionnée;

QUE les indexations soient en vigueur en date du 1^{er} janvier 2020.

ADOPTÉ

2020-01-12 4.1.4.2 Rémunération des élus – Indexation

ATTENDU QUE le *Règlement 2019-03 concernant le traitement des élus municipaux* oblige d'indexer à la hausse la rémunération des élus municipaux pour chaque exercice financier;

Il est

Proposé par Richard Burcombe

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (7 pour, 0 contre)

Le maire Burcombe ayant exercé son droit de vote

QUE le traitement des élus municipaux soit indexé à la hausse pour l'exercice financier 2020 du montant de 2.0% selon l'Article 7 du *Règlement 2019-03 concernant le traitement des élus municipaux*, ladite indexation étant en vigueur en date du 1^{er} janvier 2020.

ADOPTÉ

2020-01-13 4.1.4.3 Permanence – Corey Massey-Ford

ATTENDU la résolution 2019-07-207

ATTENDU les recommandations du Directeur des Travaux public et des Services techniques, Robert Daniel, concernant la permanence de monsieur Corey Massey-Ford aux conditions et modalités associées à une permanence au poste de « Journalier – Parcs et infrastructures »;

Il est

Proposé par Pierre Laplante

Appuyé par Ron Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil confirme – effectif en date du 2 janvier 2020 – la permanence de monsieur Corey Massey-Ford au poste de « Journalier – Parcs et infrastructures ».

ADOPTÉ

2020-01-14 4.1.4.4 Permanence – Chantal Normandin

ATTENDU la résolution 2019-07-204

ATTENDU les recommandations de la Directrice des loisirs, du tourisme, de la culture et de la vie communautaire, Cynthia Brunelle, concernant la permanence de

madame Chantal Normandin aux conditions et modalités associées à une permanence au poste de « Coordonnatrice aux communications et promotion » au service des Loisirs, Tourisme, Culture et Vie communautaire;

*Il est
Proposé par Lucy Gagnon
Appuyé par Lee Patterson
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil confirme – effectif en date du 15 janvier 2020 – la permanence de madame Chantal Normandin au poste de « Coordonnatrice aux communications et promotion » au service des Loisirs, Tourisme, Culture et Vie communautaire;

ADOPTÉ

2020-01-15

4.1.4.5 Permanence – Julie Laurin

ATTENDU la résolution 2019-07-205

ATTENDU les recommandations de la Directrice des loisirs, du tourisme, de la culture et de la vie communautaire, Cynthia Brunelle, concernant la permanence de madame Julie Laurin aux conditions et modalités associées à une permanence au poste «Adjointe administrative» au service des Loisirs, Tourisme, Culture et Vie communautaire;

*Il est
Proposé par David Taveroff
Appuyé par Ronald Myles
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil confirme – effectif en date du 18 janvier 2020 – la permanence de madame Julie Laurin au poste d'« Adjointe administrative » au service des Loisirs, Tourisme, Culture et Vie communautaire;

ADOPTÉ

4.1.5 Divers

2020-01-16

4.1.5.1 OMH Budget révisé 2019 - Approbation

*Il est
Proposé par Ronald Myles
Appuyé par Pierre Laplante
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil approuve le budget révisé 2019 de l'Office municipal d'habitation.

ADOPTÉ

4.2 LÉGISLATION – AVIS DE MOTION / RÈGLEMENTS

S/O

5. GESTION DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

5.1 Dépôt du rapport du service de la Gestion du Territoire et de l'Environnement

Dépôt du rapport mensuel du service de la Gestion du Territoire et de l'Environnement.

5.2 Dépôt des procès-verbaux des réunions mensuelles du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité consultatif de l'environnement

Dépôt du procès-verbal de la réunion mensuelle du Comité consultatif d'urbanisme.

Dépôt du procès-verbal de la réunion mensuelle du Comité consultatif de l'environnement.

5.3 DEMANDES DE MODIFICATION EXTÉRIEURE – PIIA

2020-01-17

5.3.1 576, chemin de Knowlton, lot 4 266 693, zone UC-4-L13 – district East Hill

ATTENDU le dépôt d'une demande d'installation d'une enseigne sur poteau;

ATTENDU la résolution 19-114 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande ;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande pour permission d'installation d'une enseigne sur poteau au 576, chemin de Knowlton, lot 4 266 693, zone UC-4-L13;

ADOPTÉ

**2020-01-18 5.3.2 20, chemin de West Brome, lot 5 644 952, zone UC-2-N3 –
 district West Brome/Iron Hill**

ATTENDU QU' une demande de construction d'un bâtiment accessoire commercial a été déposée;

ATTENDU la résolution 19-115 du CCU et sa recommandation de refuser cette demande de PIIA, étant d'opinion que les couleurs vives et diverses proposées ne s'harmonisent pas avec les couleurs environnantes;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande pour permission de construire un bâtiment accessoire commercial au 20, chemin de West Brome, lot 5 644 952, zone UC-2-N3.

ADOPTÉ

5.4 DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Le conseiller David Taveroff invite toute personne désirant formuler des observations à le faire avant le vote.

**2020-01-19 5.4.1 Lot 5 014 378, rue Pine, zone URA-11-K14 – District
 Knowlton/Victoria**

ATTENDU QU' une demande de construction d'une résidence projetée à une distance de 3 mètres de chacune des deux lignes latérales de terrain, a été déposée;

ATTENDU QUE l'annexe VII « Grille des normes d'implantation par zone » du règlement de zonage no 596 exige une marge latérale de 5 mètres dans la zone URA-11-K14 concernée;

ATTENDU QUE l'acheteur potentiel du terrain, M. Bernard Rosa, s'est présenté à la réunion du CCU et a fait comprendre que ce qu'il souhaite est une résidence qui sera localisée à une distance de 2 mètres de chacune des deux lignes latérales de lot, contrairement à la demande et le plan qui ont été déposés par le demandeur, le propriétaire actuel, pour le compte de M. Rosa;

ATTENDU la résolution 19-109 du CCU et sa recommandation de refuser la demande de construction à une distance de 2 mètres de chacune des deux lignes latérales, mais d'accepter, le cas échéant, la demande de construction à une distance de 3 mètres de chacune des deux lignes latérales;

ATTENDU les commentaires formulés par M. Bernard Rosa, acheteur potentiel du terrain en question;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil refuse la demande de dérogation mineure visant une demande de construction d'une résidence projetée à une distance de 2 mètres de chacune des deux lignes latérales de terrain.

ADOPTÉ

2020-01-20

5.4.2 50, chemin de Fulford, lot 4 264 721, zone AFB-5-D11 – District Foster

ATTENDU QU' une demande de régulariser l'implantation d'une résidence ainsi que de deux bâtiments accessoires localisés aux distances respectives suivantes de la rivière Yamaska Nord: 40,5 m, 33,9 m et 34,8 m a été déposée;

ATTENDU QUE l'article 80 du règlement de zonage no 596 interdit toutes constructions dans la bande riveraine d'un cours d'eau à une distance de moins de 45 mètres;

ATTENDU QUE les bâtiments concernés ont tous fait objet de permis de construction entre 2003 et 2012;

ATTENDU la résolution 19-034 du CCE et sa recommandation d'accepter la demande;

ATTENDU la résolution 19-110 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande de régulariser l'implantation d'une résidence ainsi que de deux bâtiments accessoires localisés aux distances respectives suivantes de la rivière Yamaska Nord: 40,5 m, 33,9 m et 34,8 m de la rive.

ADOPTÉ

2020-01-21

5.4.3 11, rue Lawrence, lot 3 938 918, zone URA-5-C11 – district de Fulford/Bondville

Il est

Proposé par David Taveroff

*Appuyé par Lucy Gagnon
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil reporte ces demandes à la réunion du Conseil du 3 février 2020.

ADOPTÉ

2020-01-22 5.4.4 9, rue Lawrence, lot 3 938 918, zone URA-5-C11 – district de Fulford/Bondville

*Il est
Proposé par David Taveroff
Appuyé par Lucy Gagnon
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil reporte ces demandes à la réunion du Conseil du 3 février 2020.

ADOPTÉ

5.5 DEMANDE(S) DE CHANGEMENT DE ZONAGE

S.O.

5.6 DEMANDE DE LOTISSEMENT

2020-01-23 5.6.1 Lot 3 938 918, rue Lawrence, zone URA-5-C11 – district de Fulford/Bondville

ATTENDU QU' une demande de lotissement du lot 3 938 918 a été déposée afin de créer un nouveau lot à construire;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 23 du Règlement de lotissement no. 597, le propriétaire d'un terrain visé par un plan relatif à une opération cadastrale doit s'engager à céder gratuitement à la Ville, un terrain qui convient à l'établissement ou l'agrandissement d'un parc, terrain de jeu, sentier ou espace naturel ou verser une somme à la Ville;

ATTENDU la résolution 19-133 du CCU et sa recommandation qu'il n'est pas nécessaire d'aménager un parc ou un sentier à cet endroit et qu'il est préférable d'exiger 10 % de la valeur plutôt que 10% du terrain;

*Il est
Proposé par David Taveroff
Appuyé par Louise Morin
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil exige une contribution de 10% de la valeur du terrain non construit visé par cette demande.

ADOPTÉ

5.7 DEMANDE(S) À LA CPTAQ

2020-01-24 5.7.1 Lot 4 266 919, Zone R-2-I17 – District Knowlton – Lakeside

ATTENDU QU' une demande d'autorisation pour aliénation à la CPTAQ a été déposée visant le lot 4 266 919, Cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la demande est conforme aux règlements d'urbanisme, notamment les règlements de zonage no 596 et de lotissement no 597;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil appuie la demande d'autorisation à la CPTAQ visant l'aliénation du lot 4 266 919, Cadastre du Québec, Zone R-2-I17.

ADOPTÉ

2020-01-25 5.7.2 Lots 4 203 033, 4 203 034 et 4 203 035, Zone AF-11-K8, district Iron Hill/West Brome

ATTENDU la résolution 2019-12-365 de la Ville appuyant le projet;

ATTENDU QUE la résolution 2019-12-365 fait mention des lots 4 203 033 et 4 203 035, mais la demande à la CPTAQ comprend aussi le lot 4 203 034;

Il est

Proposé par Ron Myles

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil appuie la demande à la CPTAQ du propriétaire des lots 4 203 033, 4 203 034 et 4 203 035, Cadastre du Québec, Comté de Brome, ladite demande étant conforme à la réglementation municipale en vigueur.

ADOPTÉ

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Rapport mensuel du directeur du service de Sécurité publique et Incendie et responsable des Premiers répondants

7. TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

7.1 Rapport mensuel du service des Travaux publics et Services techniques

Dépôt du rapport du service des Travaux publics et Services techniques

2020-01-26

7.2 Permission de voirie annuelle – Ministère des Transports

ATTENDU QUE toute intervention sur le réseau routier du ministère des Transports du Québec (MTQ) sur le territoire de la Ville doit faire l'objet d'un permis;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil demande au Centre de services de Foster du MTQ de lui accorder une permission de voirie annuelle pour les interventions sur les réseaux d'égouts et d'aqueducs;

QUE la Ville se porte garante du fait qu'elle pourrait, en cours d'année, effectuer des travaux sur les routes de juridiction provinciale pour la remise en état des éléments composant la route, pour reconstruire ces routes selon les normes du MTQ et les autres exigences particulières apparaissant dans le permis d'intervention, pour un montant estimé ne dépassant pas dix mille dollars (10 000 \$);

QUE la personne responsable pour la signature des permis soit le directeur des Travaux publics et Services techniques ou, selon le cas, le directeur général;

QUE la présente résolution soit valide pour une période de douze (12) mois à compter de la date de son adoption.

ADOPTÉ

2020-01-27

7.3 Engagement et entente en soutien d'une demande privée au MELCC

ATTENDU la résolution 2019-06-188 et le projet de la Ville d'installer d'équipements de traitement des eaux usées d'origine domestique dans le secteur West-Brome;

ATTENDU QUE les propriétaires du lot 3 938 682 et les 26 autres lots qui forment l'Auberge West Brome (les « Demandeurs ») désirent se relier au système de traitement des eaux usées d'origine domestique de la Ville;

ATTENDU la nécessité pour les Demandeurs de faire une demande de certificat d'autorisation au Ministère de l'environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour le prolongement du réseau d'égout ;

Il est

Proposé par Ronald Myles

Appuyé par David Taveroff

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil ne s'oppose pas à la délivrance par le MELCC d'un certificat d'autorisation aux Demandeurs, et autorise le Greffier, Owen Falquero, à signer, pour et au nom de la Ville, un Certificat de non-opposition, ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution ;

QUE le Conseil engage la Ville à conclure une Entente de cession avec les Demandeurs pour la cession des infrastructures présentes ou qui seront présentes dans les emprises publiques (Ville et Ministère des Transports);

QUE le Conseil autorise le maire, Richard Burcombe et le directeur général, monsieur Gilbert Arel, de signer, pour et au nom de la Ville, l'Entente de cession, ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

ADOPTÉ

2020-01-28

7.4 Programme FIMEAU

ATTENDU QUE le programme *Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau* (FIMEAU) vise la réalisation de travaux de construction, de réfection, d'agrandissement ou d'ajout d'infrastructures municipales d'eau potable et d'eaux usées;

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance du guide relatif au programme FIMEAU, que la Ville comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QUE le Conseil veut que la Ville participe à ce programme;

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière en

vertu du programme FIMEAU et pour recevoir le versement de cette aide financière;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

- QUE le Conseil autorise le dépôt de la demande d'aide financière en vertu du programme FIMEAU;
- QUE la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- QUE la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs cadres, fonctionnaires, employés, sous-traitants ou agents, contre toutes les actions, qu'elles soient de nature contractuelle, délictuelle ou autre, réclamations et demandes, pertes, coûts, dommages, poursuites ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes actions occasionnées par la blessure, dommage ou perte ou la destruction de biens, une perte économique ou une atteinte aux droits dus, découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec l'aide financière du programme FIMEAU;
- QUE la Ville s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme FIMEAU et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et financement de ces travaux;
- QUE la Ville s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FIMEAU associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changements;
- QUE la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus.

ADOPTÉ

8. LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE

8.1 Rapport mensuel du LSCLB.

Dépôt des rapports mensuels loisirs et tourisme de la Service des loisirs, du tourisme, de la culture et de la vie communautaire

8.2 Demandes de contribution financière

2020-01-29

8.2.1 Théâtre Lac-Brome

- ATTENDU le plan stratégique 2015-2020 et de son action «*Maintenir l'appui municipal à la culture et à certains évènements spécifiques*»;
- ATTENDU l'importance du Théâtre à la vie culturelle et à l'offre touristique de la Ville;
- ATTENDU la situation financière actuelle du Théâtre et sa volonté d'assurer sa viabilité financière à long terme;
- ATTENDU le nouveau conseil d'administration du Théâtre et le dépôt d'un nouveau plan stratégique en novembre 2019;
- ATTENDU la demande financière de 85 000 \$ du Théâtre;
- ATTENDU les disponibilités restreintes d'espace de stationnement dans le centre-ville de Knowlton;
- ATTENDU le désir du Théâtre et de la Ville de conclure une entente de partenariat pour l'utilisation du stationnement du Théâtre;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

- QUE le conseil accorde une aide financière maximum de 85 000 \$ au Théâtre Lac-Brome pour 2020;
- QUE le Conseil autorise le maire, Richard Burcombe et le directeur général, monsieur Gilbert Arel, de signer, pour et au nom de la Ville, toute entente document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

ADOPTÉ

2020-01-30

8.2.2 Société historique Comté de Brome

- ATTENDU la résolution 2020-01-35 appuyant la demande au Pacte Brome-Missisquoi de la Société historique Comté de Brome

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par David Taveroff

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

- QUE le Conseil autorise la dépense de 5 000,00 \$ à titre de contribution financière à la demande présentée au Pacte Brome-Missisquoi par la Société historique du Comté de Brome dans cadre de son projet « Wood/Wheeler : une rétrospective conjointe ».

ADOPTÉ

2020-01-31 8.2.3 Fondation du festival celtique de Montréal

ATTENDU la résolution 2019-03-78;

ATTENDU QUE les organisateurs ont subi des pertes de revenus non-prévisibles et font une demande d'aide financière supplémentaire;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise la dépense de 7 500,00 \$ à titre de contribution financière supplémentaire aux activités de l'organisme Fondation du festival celtique de Montréal.

ADOPTÉ

2020-01-32 8.2.4 Autres demandes de contribution financière

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise les dépenses suivantes à titre de contribution financière aux activités ou organismes suivants, selon le cas :

- Fiducie foncière de la Vallée Ruitier : 1 600,00 \$
- Murale nationale des enfants du Canada : 645,00 \$

ADOPTÉ

8.3 Demandes d'utilisation du domaine public

S/O

8.4 Pacte Brome-Missisquoi

8.4.1 École St-Édouard

2020-01-33

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil appuie la demande présentée au Pacte Brome-Missisquoi par École St-Édouard dans le cadre de son projet

visant la pérennité et financement du Programme d'éducation international.

QUE le projet sera appuyé financièrement par la municipalité si le projet est accepté pour un financement Pacte Brome-Missisquoi.

ADOPTÉ

2020-01-34

8.4.2 Festival du Cinéma de Knowlton

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil appuie la demande présentée au Pacte Brome-Missisquoi par le Festival du Cinéma de Knowlton dans le cadre de la réalisation de l'édition 2020 de l'événement.

QUE le projet sera appuyé financièrement par la municipalité si le projet est accepté pour un financement Pacte Brome-Missisquoi.

ADOPTÉ

2020-01-35

8.4.3 Société historique Comté de Brome

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil appuie la demande présentée au Pacte Brome-Missisquoi par la Société historique du Comté de Brome dans le cadre de son projet « Wood/Wheeler : une rétrospective conjointe ».

QUE le projet sera appuyé financièrement par la municipalité si le projet est accepté pour un financement Pacte Brome-Missisquoi.

ADOPTÉ

2020-01-36

8.4.4 Action communautaire Lac-Brome

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil appuie la demande présentée au Pacte Brome-Missisquoi par Action communautaire Lac-Brome dans le cadre de son soutien au projet de travailleur de proximité jeunesse.

QUE le projet sera appuyé financièrement par la municipalité si le projet est accepté pour un financement Pacte Brome-Missisquoi.

ADOPTÉ

2020-01-37

8.4.5 Festival littéraire Knowlton

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par David Taveroff

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil appuie la demande présentée au Pacte Brome-Missisquoi par le Festival littéraire Knowlton dans le cadre de la réalisation de l'édition 2020 de l'événement.

QUE le projet sera appuyé financièrement par la municipalité si le projet est accepté pour un financement Pacte Brome-Missisquoi.

ADOPTÉ

2020-01-38

8.4.6 Comité de sélection au Pacte Brome-Missisquoi – Nominations

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil nomme les membres suivants pour siéger sur le Comité de sélection du Pacte Brome-Missisquoi 2020 :

- Richard Burcombe, maire
- Ronald Myles, conseiller
- David Taveroff, conseiller (pour siéger à titre de substitut)

ADOPTÉ

9. ÉCONOMIE LOCALE

S.O.

10. VARIA

2020-01-39

10.1 Demande d'officialisation d'odonymes – « Rue du Parcours », « Rue de la Nature » et « Rue du Panorama »

ATTENDU le développement domiciliaire «Art de Vivre» situé principalement sur le lot 4 265 204;

CONSIDÉRANT que ce développement comprend une cinquantaine de lots résidentiels à construire et que la création de nouvelles rues est nécessaire;

ATTENDU QUE les promoteurs immobiliers demandent au conseil de faire officialiser les noms « Rue du Parcours », « Rue de la Nature », et « Rue du Panorama » par la Commission de toponymie du Québec;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil demande à la Commission de toponymie du Québec d'officialiser les odonymes « Rue du Parcours » et « Rue de la Nature », et « Rue du Panorama » dans le cadre du développement domiciliaire « Art de Vivre ».

ADOPTÉ

11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTION

Deux (2) personnes se prévalent de la deuxième période de questions sur les sujets suivants :

- Point 8.4.3 : quel est le projet?
- Disponibilité des procès-verbaux des comités CCU et CCE sur le site web de la Ville ou par voie d'une demande d'accès à l'information.

2020-01-40

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par David Taveroff

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.
Il est 19h57

ADOPTÉ

Richard Burcombe
Maire

Me Owen Falquero, B.A, LL.B., J.D.
Greffier